

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Ressources - Secrétariat des
assemblées
N° 2021-D-105

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PEAC 2020 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE MATERIELS AUPRES DE L'ASSOCIATION ARTEM
& CETERA**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n° 130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,

VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) destiné au jeune public, est approuvée la convention de mise à disposition de matériels passée entre l'association Artem & Cetera domiciliée chez Monsieur Bernard FOUGERE au 46 rue de l'Arsenal à Angoulême, et GrandAngoulême.

Article 2 – La convention prévoit le prêt de matériels à titre gracieux à l'association pour la mise en œuvre d'actions culturelles lors de la résidence artistique « Angoulême-Mayotte ». Le matériel concerné est le suivant :

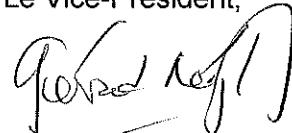
- Système HF numérique + cravate
- Enregistreur portable Zoom
- Housse anti-pluie pour enregistreur
- Kit d'accessoires pour enregistreur
- Iphone 12 Pro
- Bonnette, câble pour liaison caméra, câble double sortie casque
- Perche aluminium télescopique Rode + sac

Article 3 – La présente convention est conclue d'avril 2021 à juin 2023.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 15 AVR. 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 15 AVR. 2021
Publié ou notifié _____
Le _____
16 AVR. 2021